



# APPEL AUX MANIFESTATIONS

## du 26 janvier 2016

*La Fédération CGT des sociétés d'études a pris connaissance de l'appel à la grève le 26 janvier prochain, décidé par les organisations de fonctionnaires CGT, FO et SUD, contre les réformes régressives et le pacte de stabilité qui mettent en danger l'existence même des services publics, et pour l'augmentation des salaires.*

L'offensive du gouvernement contre les services publics et les fonctionnaires touche également de plein fouet les salarié-e-s du secteur privé, les retraité-e-s, les jeunes et les travailleurs et travailleuses au chômage.

Répondant aux exigences du patronat, le gouvernement travaille à une remise en cause complète du Code du Travail, réduit à un ensemble de « *principes fondamentaux* » permettant de raboter toutes les garanties collectives. Pendant ce temps, les actionnaires du CAC 40 ont reçu 56 milliards d'euros de dividendes en 2015. Résultat : la croissance est en berne, le pouvoir d'achat également, le chômage explose.

Dans ce contexte, au lieu d'entendre les revendications et d'y apporter des réponses satisfaisantes pour le monde du travail, le gouvernement s'engage dans une politique de répression tous azimuts.

Alors que la direction de la multinationale Goodyear avait abandonné toutes les plaintes déposées à l'encontre des syndicalistes CGT qui ont lutté avec leurs collègues pendant plus de 7 ans contre la fermeture de l'usine d'Amiens et le licenciement de tous les salariés, le procureur de la République, sans doute soutenu par sa hiérarchie, voire le premier ministre M. Valls, a décidé de poursuivre l'action devant les tribunaux pour condamner 8 syndicalistes CGT à 24 mois de prison dont 9 mois ferme. D'un côté, le gouvernement supprime les peines de prison pour les patrons condamnés pour entrave à l'exercice des droits syndicaux et du Code du Travail, de l'autre, il favorise la condamnation à des peines de prison pour les syndicalistes qui luttent pour défendre les emplois et faire respecter le Code du Travail !

Le contexte actuel de « l'Etat d'urgence », utilisé par le gouvernement, ne justifie pas la mise en cause de l'activité et de l'action syndicales. Cette décision est un choix politique répressif contre les droits et libertés des citoyens à se défendre dans leur travail avec leurs syndicats. Nous ne l'acceptons pas. L'état d'urgence ne nous fera pas taire !

Dans ces conditions, la grève du 26 janvier dans la fonction publique est un élément important du rapport de forces que nous devons construire pour porter un coup d'arrêt aux mesures prises contre les conquêtes ouvrières et les droits syndicaux. Elle prépare les conditions du « tous ensemble public-privé » qui permettra de faire aboutir nos revendications.

Les intérêts des salariés du privé comme du public, des retraités comme des privés d'emplois sont étroitement liés. Sans oublier la jeunesse dont l'avenir professionnel est plus qu'incertain.

C'est la raison pour laquelle la Fédération CGT des sociétés d'études appelle les salarié-e-s, les retraité-e-s et les chômeurs et chômeuses à rejoindre les manifestations appelées dans leurs départements.

La Fédération invite également ses syndicats et sections syndicales à participer activement aux manifestations du 26 janvier, à envoyer des délégations et, quand les conditions sont réunies, à organiser des débrayages et grèves sur la base de leurs revendications, contre la répression syndicale et la régression sociale.

**Montreuil, le 14 janvier 2016**

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**